CCAS de MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE MONTGERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) ELEMENTAIRE » BONUS ASSOCIES, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Sandrine GUÉRY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :	Mme GUÉRY, Mme GARTENLAUB, Mme CARLOS MARQUES, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. MAGADOUX, Mme POIVRE (19h13), Mme BOULAY, Mme BRISTOT, Mme DELMAS, Mme CAMARA, Mme BONBHEL, M. DRUMARD, Mme POUSTAY, M. VASSE.
Absents ayant donné procuration :	Mme CARILLON ayant donné procuration à Mme GUÉRY Mme PRYLECKI ayant donné procuration à Mme DELMAS M. KNAFO ayant donné procuration à Mme CARLOS MARQUES
Secrétaire de séance :	Mme ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20260930-DEL26_23-DE

DÉLIBÉRATION N°26/23

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) ELEMENTAIRE » BONUS ASSOCIES, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) élémentaire » vise à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions,

Considérant l'intérêt d'un partenariat entre le Centre social municipal Saint-Exupéry et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le subventionnement de cette action,

Considérant la nécessité d'encadrer ce partenariat par une convention.

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE Les termes de la convention telle qu'annexée relative au dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité élémentaire » Bonus associés à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

AUTORISE Madame la Présidente du CCAS ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les actes, et les opérations s'y rapportant (avenants, annexes…).

DIT Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget en cours.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

REÇU EN PRÉFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20260930-DEL26_23-DE